

TERRITOIRE DU <sup>N.M.</sup> RUANDA-URUNDI

Astrida de 23 août 1956.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
=====

(1) N°

3485 /Just.

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Aff. KANAMUGIRE J.B.



A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° I254/RP I74I. du 26 juillet 56,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe P.V. de remise en  
double exemplaire.-

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "STRIJBOS A." with a long horizontal stroke extending to the left.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

GREFFE TRIBUNAL RESIDENCE  
KIGALI

Kigali, le 20 juillet 1996

N° 1254/RP. 1991

Objets saisis  
Aff. ~~INTERIEUR~~ P.D.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

---

21.8.96  
3924/let.  
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

1 registre P.D.  
1 registre P.D.

Veuillez donc bien les remettre à la direction

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - vous sont envoyés par même courrier,  
- se trouvent chez vous.

LE GREFFIER  
F. DELFOSSE

*F. Delfosse*

PARQUET DE  
à *ASTRIDA*

RMP. n° *1254/RI 1741*

## PROCES-VERBAL DE REMISE D'OBJETS SAISIS

Aff.

L'an mil neuf cent cinquante, *56* le, *23* jour  
du mois de *AOUT*  
Nous, *PINCKE Yamine*

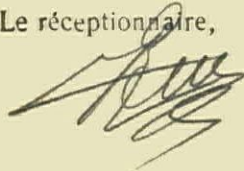
Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,  
Nous trouvant à *ASTRIDA*  
en présence des témoins *M. STRYDOS A. O.P. d'ASTRIDA*

avons remis au (a la) nommé (e) *ARUSASARA*  
les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au  
R.O.S. sous le numéro *814 D*

*1 Registre Hod A*  
*1 Registre Hod B.*

Dont acte.

Le réceptionnaire,



Les témoins,

L'O.M.P.

